

Espagne

1. Drapeau

- Créé en 1785 et adopté en 1981

Tant par le choix des couleurs que par les armoiries, le drapeau témoigne de la construction territoriale du royaume espagnol tel que nous le connaissons aujourd’hui. Les régions de Castille et du Léon sont les premières à s’unir lors de la période de la *Reconquista*, amorcée au XIII^e siècle. Les forces musulmanes sont refoulées et ne conservent de l’influence qu’autour de la ville de Grenade, dernier vestige de l’empire maure jusqu’en 1492. Les mariages monarques vont ensuite lier les destins de Castille et Léon avec l’Aragon. De la dynastie mise en place naît le célèbre Charles Quint, qui bénéficiera, autre jeu de construction par mariage, des territoires des Habsbourg et de Bourgogne, faisant de lui l’empereur européen le plus puissant, quoiqu’éphémère. Il ajoute la partie sud-pyrénéenne de la Navarre dans l’escarcelle de la Castille. Après son abdication, son fils Philippe II récupère les terres espagnoles, les possessions du sud de l’Italie, et les Pays-Bas.



Les quatre régions précédemment nommées vont composer l’essentiel des éléments du drapeau actuel. Les couleurs rouge et jaune sont initialement celles de la Castille et du Léon, mais aussi celles des domaines de Navarre et d’Aragon, constitués des régions modernes de l’Aragon, de Valence, des Baléares et de la Catalogne qui conservent en propre ces couleurs. Les quatre anciennes composantes retrouvent également leur part dans les armoiries : l’écu central porte leurs armes. En sa base apparaît le symbole de Grenade, dernière contrée concernée par la Reconquête. En plein centre, les fleurs de lys rappellent l’appartenance de la famille régnante à la lignée des Bourbons. Les piliers représentent les colonnes d’Hercule, soient les rochers de Gibraltar et Ceuta. La banderole entourant ces colonnes porte l’inscription « *plus ultra* », traduisible par « toujours plus loin », référence à l’empire colonial espagnol initié par la reine Isabelle de Castille à la fin du XV^e siècle et les découvertes du navigateur Christophe Colomb.

C'est un décret royal de 1785 qui officialise le choix du drapeau avec ses bandes horizontales. Il s'agit à cette époque d'éviter la confusion entre les pavillons maritimes des puissances navales contrôlées par les monarques de la famille des Bourbons qui présentaient alors trop de similitudes pour être reconnus sur mer. Après avoir fait l'objet de nombreuses adaptations, en particulier sur les armoiries, le drapeau actuel est fixé en 1981. L'emblème sans armoiries est utilisé lors de manifestations civiles.

2. Hymne

- *Marcha Real* (Marche royale)
- Hymne sans paroles - Harmonisé par Bartolomeo Perez Casas
- Créé en 1761 et adopté en 1770

La *Marcha Real* est l'hymne de pays européen le plus ancien parmi ceux en vigueur de nos jours. Il possède la particularité de ne pas être pourvu de paroles officielles. Il n'est donc pas chanté, tout comme, en Europe, les hymnes de Saint Marin et de Bosnie-Herzégovine, sans compter l'hymne de l'Union européenne. La première référence à cette mélodie date de 1761, sous le titre de *Marcha Granadera* (Marche des Grenadiers), mais son auteur est inconnu. Certains en attribuent l'inspiration en France, d'autres en Allemagne, car le style musical diffère des œuvres traditionnelles espagnoles de l'époque. La partition est ré-harmonisée en 1908 par le compositeur Bartolomeo Perez Casas dans une version encore utilisée de nos jours. Les monarques l'utilisent depuis 1770 en tant que marche d'honneur. Pendant une très courte période de la seconde République espagnole, de 1931 à 1937, un autre hymne, *El Himno de Regio*, est adopté par le gouvernement. Mais le Général Franco rétablit la *Marcha Real* comme hymne national. Son usage est officialisé en 1997 par décret royal de Juan Carlos I^{er}. Deux versions coexistent officiellement sur la même base musicale, la version longue avec répétitions étant réservée au Roi.

De multiples polémiques agrémentent la vie de l'hymne depuis sa création. Des concours sont organisés, en particulier en 1870, mais aucun air ne détrônera la *Marcha Real*, sauf, nous l'avons évoqué, pendant les quelques années républicaines. Le nom sera temporairement remplacé par « *Himno Nacional Espagnol* » en 1975 à la mort de Franco et la restauration de la monarchie, sans doute pour le relier à l'ensemble du peuple et non seulement à la dynastie régnante.

Mais les plus nombreuses controverses portent sur la mise en paroles de l'hymne. Aucune utilisation de texte n'a jamais été légitimée ou officialisée, ni sous le règne d'Alphonse III et la dictature du Général Primo de Rivera jusqu'en 1930, ni sous la dictature franquiste. Depuis, quelques tentatives avortent, par manque d'adhésion populaire, mais aussi par manque d'unité linguistique autour de paroles qui seraient écrites en castillan. Tel est le destin de la version chantée par le ténor Placido Domingo en 2008, version initiée par le Comité olympique espagnol avant les Jeux de Pékin. Les sportifs et supporters se contentent de fredonner lors de l'exécution de leur hymne.

